

Numéro 5 - Mai 2021

Le **M**oulin aux nouvelles
Le magazine de la commune **ardié**



*Un flambé sur du romarin dans un jardin de
Mardié le 24 avril...*





Rangs d'asperges à Mardlé

Chères Mardésiennes,

Chers Mardésiens,

À chaque printemps son renouveau, à chaque printemps ses espoirs. Cette nouvelle saison est marquée par un nouveau confinement, un de plus (même nécessaire, cela reste difficile à vivre), mais aussi, dans notre région, par une vague de froid qui a détruit un grand nombre de cultures, trop avancées par les chaleurs précoces.



Les asperges, excellentes à Mardlé, les vignes, les pommes de terre primeurs sont autant de trésors de notre terroir qui sont issus du travail acharné d'agriculteurs passionnés et qui font le bonheur de nos palais. Ces gelées d'avril ont été très difficiles pour eux, la sécheresse actuelle n'arrange rien.

Chaque année nous « prenons » un printemps supplémentaire et nous apprenons de nos expériences, nous sommes un peu plus mûrs pour aborder la situation... Pour vos élus, la première année d'exercice va s'achever à la fin du mois... une année pas comme les autres...

Certains projets phares ont néanmoins pu être maintenus avec un rythme parfois adapté au contexte grâce aux efforts de chacun. Voici un bref aperçu de ces projets par thématique :

- Les bâtiments publics : la troisième tranche des travaux de l'église a commencé en mars et devrait se terminer en décembre.
- Politique enfance-jeunesse : malgré les nombreuses rentrées et protocoles auxquels il a été nécessaire de répondre, les études préparatoires à l'extension de l'école ont été attribuées.
- Droit du sol : le PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain) est dans sa phase de concertation, il a nécessité une vigilance de tous les instants pour que les principales caractéristiques de notre PLU communal soient conservées dans ce nouveau document.
- Espace public : la requalification de la rue de Genon et la création du passage à niveau entre les Merisiers et Miromesnil sont bien lancées. Nous nous félicitons d'avoir priorisé ces opérations auprès d'Orléans Métropole. Une réunion publique, rue de Genon, sera organisée en septembre entre les habitants et le maître d'œuvre retenu.

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2021 - n°5 (Mai)

Dépôt légal : Mai 2021

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Vanessa BOULARD

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

- Vie associative : les élus travaillent à une nouvelle charte et prennent à bras-le-corps cette délégation si particulière (par le nombre d'associations et par le manque d'occasion de se rencontrer dans le contexte actuel).

L'ensemble de ces projets n'est que la partie visible de l'iceberg. Ils sont menés dans un contexte financier et humain difficile, et sans cesse ajustés, retravaillés et adaptés aux événements.

Notre bienveillance n'est pas une façade que l'on expose durant les crises, le service social exerce ses missions quotidiennement par l'aide aux aînés ou aux plus fragiles, le portage des repas, les colis alimentaires, les commissions d'attribution de logements sociaux, les aides à l'inscription pour la vaccination... Une analyse des besoins sociaux de la commune a été commandée (voir MAN de mars) et une restitution devrait en être faite prochainement.

Dans ce nouveau numéro du MAN vous trouverez une synthèse du conseil municipal, un zoom sur la ZAC du clos de l'Aumône à mi-parcours, des infos sur le séjour estival des ados et un article mettant en lumière les réalisations de notre équipe des espaces verts.

Bonne lecture ! Prenez soin de vous.

Très cordialement



Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Pont de l'Ascension

Tous les services de la commune seront fermés le vendredi 14 et samedi 15 mai 2021 en raison du pont de l'Ascension.

Seule une **permanence** aura lieu le **vendredi 14 mai**, en mairie, de 10h à 12h, pour les dernières inscriptions sur les listes électorales de la commune (infos p8).

CONSEIL MUNICIPAL

Toutes les délibérations du Conseil du 21 avril ont été adoptées à l'unanimité, sauf la dernière.

Tout d'abord, la composition de quelques commissions a été modifiée à la demande de certains conseillers pour s'adapter à leurs compétences et disponibilités. Le Conseil a approuvé l'établissement d'une convention avec les villes de Boigny-sur-Bionne et Saint-Jean de Braye pour l'organisation d'un séjour jeunes (11-14 ans) en Corse (cf. page 6). Le montant de la participation des familles (indexée sur le quotient familial) et la rémunération des animateurs vacataires ont été fixés. Le Conseil a également approuvé la tarification de l'accueil au centre de loisirs pour les vacances d'été, délibération prise assez tôt pour que chaque famille puisse s'inscrire en connaissance de cause.

Outre deux délibérations techniques, le Conseil a donné son accord pour que la commune garantisse les emprunts contractés par les Résidences de l'Orléanais pour la construction de logements sociaux au Clos de l'Aumône – cela à hauteur de 50 % des sommes engagées, la métropole garantissant les 50 % restant. Ces garanties d'emprunt sont habituelles et mises en place systématiquement pour toutes les réalisations de ce type.

Plus problématique a été la modification, à la marge pourtant, du dossier de réalisation de la ZAC du Clos de l'Aumône. Les modifications sont liées à deux événements. D'une part un propriétaire a souhaité que la totalité de sa parcelle soit incluse dans la tranche ferme (voir ci-contre). Cela nécessite de revoir les plans et augmente le nombre de constructions dans cette tranche... mais le diminue d'autant dans la tranche conditionnelle. D'autre part des logements sociaux non programmés au départ ont été adjoints aux équipements publics (mini-crèche, maisons médicale et paramédicale) – ni l'aménageur ni personne ne faisant de profit sur ce type d'opération.

Un conseiller, membre de l'opposition qui s'est toujours opposée au projet du Clos de l'Aumône, a lu, en séance, le communiqué publié ci-dessous. Comme l'Adjoint chargé du dossier le lui a rappelé, il rapproche des chiffres qui ne portent pas sur les mêmes données (tranches ferme et conditionnelle, voir ci-contre). Et la densité des constructions est faible, très en-deçà de ce qui peut se réaliser ailleurs : on le reproche beaucoup à la commune qui a dû et doit encore se battre pour conserver cet « esprit village » auquel tout le monde tient. Le grand Khéops doit se retourner dans sa pyramide et penser que, décidément, avec une hauteur maximale de 10 mètres et autant d'espaces verts, le pharaonisme n'est plus ce qu'il était...

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Depuis la création de la ZAC du clos de l'Aumône, nous avons alerté à plusieurs reprises sur le caractère pharaonique du projet, au regard de la taille et des caractéristiques de notre commune.

L'arrivée de nouveaux habitants est une chance. Nous pensons toutefois que les enjeux prioritaires du bien vivre ensemble ont été négligés au détriment des enjeux des rentrées fiscales pour la commune. Naïveté de la majorité ou complaisance financière, il est pourtant difficile de croire qu'un tel projet n'a pas déjà un impact sur l'environnement, le trafic, la sécurité des rues, des piétons, l'augmentation des besoins en médecine générale. Tout cela n'a pas été suffisamment anticipé face à l'augmentation de population dans notre commune.

Nous attachons la plus grande importance au bien-être de chacun, et saurons pointer les manquements qui viendraient le remettre en question.

En l'occurrence, nous apprenons lors du conseil municipal d'avril 2021 que Nexity souhaite faire davantage de profit, **en accord avec la majorité qui a voté le passage de 140 logements au minimum à 181 logements au total, soit 41 logements de plus que prévus.**

Les promesses et engagements pseudo-bienveillants du départ sont ainsi balayés sans aucun scrupule ni concertation.

J. Lefebvre, V. Bonnin, P. Leproust, G. Beauger

LE CLOS DE L'AUMÔNE, POINT D'ÉTAPE

Le projet de la ZAC du Clos de l'Aumône, en gestation depuis 2012, a été véritablement lancé en 2017 après une très longue phase d'études et de concertation (au cours de laquelle **tous** les propriétaires ont été individuellement contactés – même si certains semblent aujourd'hui avoir la mémoire courte ou sélective). Il doit être réalisé en 3 étapes s'étalant sur 10 à 15 années. La première étape (les « clos » 1 et 2, la partie ouest du quartier) est en cours d'achèvement, les derniers permis de construire venant d'être délivrés. Elle comptera *in fine* 52 maisons individuelles, 33 logements « sociaux », en locatif en petit collectif ou en pavillons, 3 équipements publics (mini-crèche, maisons paramédicale et médicale). La deuxième étape (les « clos » 3 et 4, la partie est) devrait débuter dans les prochaines semaines par les fouilles pour le diagnostic archéologique puis les premiers travaux de voirie. Elle comprendra 43 terrains à bâtir, 7 maisons individuelles groupées en locatif social et un îlot intergénérationnel de 20 logements. Une importante « coulée verte » et des voies de circulations douces complètent cet ensemble remarquablement aéré – même s'il faudra, bien sûr, attendre plusieurs années pour que le développement de la végétation confirme l'aspect verdoyant de l'ensemble.



Rue du clos de l'Aumône - Entrée sud



Rue du Gris Meunier

Ces deux étapes comprendront donc un total de 155 logements (au lieu de 140 pour les raisons évoquées dans le compte rendu du Conseil municipal). Elles constituent ce que l'on a appelé le périmètre « ferme » de la ZAC. En effet une tranche dite « conditionnelle », établie à la demande des propriétaires riverains, constituera la 3^{ème} étape : les propriétaires étant libres de vendre, ou non, leurs terrains. Elle comprendra un maximum de 26 maisons, ce qui porterait, effectivement, le total à 181 logements si tous les propriétaires décidaient de s'engager dans la tranche conditionnelle...



Pourquoi des logements dits « sociaux » ?

Il s'agit de logements réalisés par des organismes spécialisés, en locatif ou accession aidée à la propriété, proposés à des tarifs encadrés. Outre que l'État encourage, à juste titre, à une proportion minimale de ce type de logements dans tout nouveau développement urbain, la diversité sociale qui en résulte est une richesse humaine. ¼ des logements de ce type (26 % exactement) dans ce qui est réalisé au Clos de l'Aumône semble une proportion raisonnable et adaptée à notre commune.

SERVICE ESPACES VERTS DE LA COMMUNE



Réalisations Place de la Mairie

Thomas et Ludo des services techniques



Réalisations Rue de BOU



Réalisations au patio de la Mairie

L'équipe espaces verts innove et multiplie les réalisations pour embellir la commune. L'idée est de verdir et de mettre en valeur au mieux les espaces publics par l'implantation d'arbustes et/ou de plantes à fleurs persistantes, en évitant les annuelles trop éphémères et gourmandes en eau et en entretien là où elles ne sont pas adaptées. C'est ainsi que des massifs arbustifs ont été réalisés route de Bou, sur le parvis et le patio de la mairie, sur le pignon de la Maison d'Irène. D'autres sont prévus...
BRAVO à notre équipe "espaces verts" Thomas et Ludo.



CENTRE DE LOISIRS ET HALTE-GARDERIE

Le 26 avril, jour de la reprise à l'école après les vacances de printemps, 5 agents du centre de loisir (sur 7 !) étaient mis à l'isolement pour la semaine (cas contacts – qui se sont avérés, heureusement, indemnes de toute contamination) ! Il a fallu organiser, dans l'urgence, l'accueil des enfants et assurer le service et la garde de la pause méridienne, la garderie du soir et du mercredi.

Madame le Maire a fait appel à tous les personnels administratifs et techniques disponibles, à l'ensemble des élus, aux réservistes de la commune. Grâce à la mobilisation et à la solidarité qui s'est alors exprimée, tous les temps d'accueil des élèves ont pu être maintenus. Les familles ont accepté cette solution avec bienveillance. Un grand bravo

et un grand merci à tous ceux qui ont pu, ainsi, assurer le maintien de ces services essentiels.

Nous n'avons pas cette possibilité à la halte-garderie : s'occuper des tout-petits exige une qualification et des diplômes bien spécifiques et le remplacement des personnels absents est très difficile. Faute d'avoir pu recruter des agents suppléants, nous avons dû fermer provisoirement la structure. Nous sommes bien conscients des difficultés que cela crée pour les familles, mais nous nous devons de respecter la législation en matière de personnel.



SÉJOUR JEUNES

Envoyer vos demandes d'inscriptions par mail à stephanie.pinto@ville-mardie.fr à partir du lundi 17 mai 2021 à 9h.

Les mails envoyés avant cette échéance ne seront pas pris en compte.

Les **12 premiers** inscrits verront leur inscription validée et seront recontactés à la fermeture des inscriptions pour finaliser l'inscription administrative auprès de la mairie.

Attention :

- Brevet de natation 50 m exigé pour les activités aquatiques.
- Présence obligatoire des jeunes à deux réunions de préparation les samedis 12 et 26 juin de 10h à 12h. Une réunion sera organisée pour les parents le 29 juin à 19h.
- Un test PCR sera à faire dans les 72h avant le départ.

Toutes autres précisions seront apportées en temps utile.

- Tarif quotient familial de 0 à 549 : 175 €
- Tarif quotient familial de 550 à 710 : 225 €
- Tarif quotient familial de 711 à 1000 : 365 €
- Tarif quotient familial de 1001 à 1250 : 400 €
- Tarif quotient familial de 1251 et plus : 435 €

Vacances d'été

Les inscriptions pour le centre de loisirs pour la période estivale (7 juillet- 31 août) sont ouvertes via le portail famille. Il reste encore quelques places, inscrivez-vous vite.

Pour l'été 2021, les principaux tarifs sont les suivants (par journée, repas compris) :

1 enfant : 15,81 €.

2 enfants : 13,94 € par enfant.

3 enfants et plus : 12,07 € par enfant.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

QUELQUES INFOS...

Inscriptions sur les listes électorales...

Conformément à la décision prise par le gouvernement, à la suite de l'avis du conseil scientifique et de la consultation des maires, **les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.**

Par conséquent, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales de la commune devront être déposées au plus tard **vendredi 14 mai 2021.**

La Mairie étant exceptionnellement fermée le vendredi 14 mai, une permanence aura lieu ce même jour de 10h à 12h en mairie, pour pouvoir réceptionner les dernières inscriptions.

Dématérialisation du vote par correspondance

Le site Maprocuration est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Il est complémentaire de la procédure papier (Cerfa).

Il permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner.

Les données renseignées sur **Maprocuration** sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote.

A noter : Exceptionnellement, au vu de l'épidémie de COVID-19, chaque électeur peut disposer de 2 procurations pour ces deux scrutins.

Retrouvez toutes les informations sur Mardié.fr



COUP DE CŒUR BOU-CHÉCY-MARDIÉ



Après une année 2020 très particulière, nous arrivons peut-être au bout de ce tunnel, envisageons l'avenir et espérons que cette année 2021 verra nos animations envers les plus démunis reprendre.

Malgré cette année 2020 très perturbée quelques opportunités se sont offertes à notre association, ce qui nous a permis de remettre fin janvier, en très petit comité, la somme de 4300€ aux Restos du cœur, Secours catholique, et Secours populaire et ceci grâce à vous habitants de nos trois communes Bou, Mardié et Chécy.

Tout ce que nous avions prévu en 2021 ne pourra pas se réaliser mais dès à présent retenez votre week-end de solidarité qui aura lieu à Bou les 10 et 12 décembre.

Le 10 décembre, concert avec la musique Emergence de Bou-Mardié et la Chorale Arc-en-ciel de Chécy.

Le 12 décembre, promenade reliant nos trois communes et découverte de la Loire et du canal.

Nous espérons pouvoir vous proposer du théâtre avec la compagnie « La Lucarne » de Mardié.

Nous vous renouvelons nos remerciements à vous habitants de Mardié et également à la Municipalité.

A bientôt de vous revoir nombreux dans nos différentes actions.

L'équipe de Coup de cœur

Bou-Chécy-Mardié



LE CARNET

Ils nous ont quittés...

- * Serge HOURY le 23/02/2021
- * Robert AGEORGES le 02/04/2021
- * Jean-Pascal DOOM le 19/04/2021



Bienvenue !

- * Ilyes EL GARMEZ né le 14/02/2021
- * Alexis PESSOA né le 30/03/2021
- * Alessio DOS SANTOS DA COSTA OLIVEIRA né le 02/04/2021
- * Mia FOUQUET née le 13/04/2021

Ils se sont dit OUI !

- * Véronique AUGÉ et Alain DEMAAYER le 09/04/2021